

## DEPARTEMENT DE LA VIENNE

## DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 décembre 2009

**AMENAGEMENT FONCIER**  
**Budget 2010**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
La Commission de l'Agriculture et de la Ruralité s'étant réunie,  
Le Conseil Général de la Vienne, en séance publique le 18 décembre 2009 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,  
Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE :**

- d'inscrire au budget 2010 un crédit de paiement global de 2 448 000 € et un crédit en recettes de 2 200 000 € répartis comme indiqué dans l'annexe 1,
- d'augmenter comme suit l'autorisation de programme en recettes relative aux opérations d'aménagement foncier liées à la réalisation de la LGV Sud Europe Atlantique :

<u>En recettes</u>	Montant de l'AP	Avant 2009	2009	2010
Montant et Echancier existant	929 742	269 200	660 542	
Nouveau Montant et Nouvel échancier	2 929 742	269 200	660 542	2 000 000

- d'augmenter comme suit l'autorisation de programme en dépenses relative aux opérations d'aménagement foncier liées à la réalisation de la LGV Sud Europe Atlantique :

<u>En dépenses</u>	Montant de l'AP	Avant 2009	2009	2010
Montant et Echancier existant	929 742	269 200	660 542	
Nouveau Montant et Nouvel échancier	2 929 742	269 200	660 542	2 000 000

- de modifier les autorisations de programme ouvertes avant 2010 pour des opérations d'aménagements fonciers selon l'annexe 2,

**ADOPTÉ**

Le Président du Conseil Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive flourish.

Claude BERTAUD